

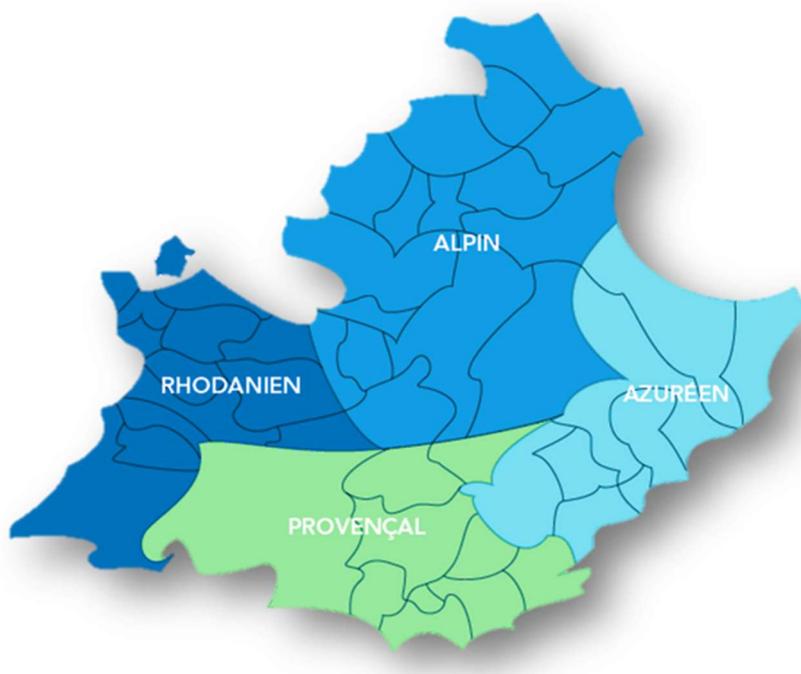
BASSIN DE VIE RHODANIEN
PREVENTION,
TRI DES DECHETS ET
ECONOMIE CIRCULAIRE

Table des matières

■ Description du bassin de vie	4
■ Situation en matière de traitement des déchets résiduels	8
■ Evolution tendancielle de la prévention et de la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (Services publics) 2015-2018 ..	10
■ Portrait statistique	11
■ Projets proposés au titre du CPER 2021-2027	21
■ Soutiens financiers de la REGION	22
■ Exemples d'actions soutenues REGION	22

Description du bassin de vie

Sources : INSEE, ORD&EC, SINOE©, REGION, DREAL, ADEME



DONNEES GENERALES

16 Établissements publics de coopération intercommunale sont compétents en matière de prévention et de gestion des déchets. 9 s'appuient sur 6 syndicats de traitement ou de collecte et traitement :

- Le SIDOMRA (siège Vedène)
- Le SIRTOM d'Apt (siège Apt)
- Le SIECEUTOM (siège Isle sur la Sorgue)
- SRE (siège Beaucaire 30)
- SYPP (siège Montélimar 26)
- SMICTOM Rhône Garrigues (siège Villeneuve lez Avignon).

POPULATION

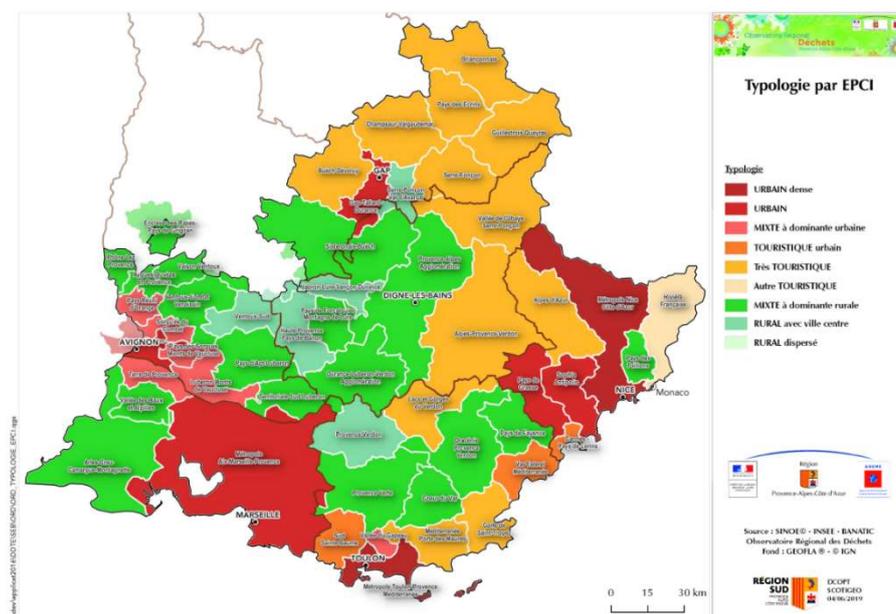
En 2018, l'ORD&EC comptabilise 723 455 habitants (204 communes) desservis par un service public de prévention et de gestion des déchets sur ce bassin de vie.

La population a augmenté de seulement 0.25% depuis 2015, soit 0.08% par an (0,4% dans les projections du SRADDET).

Périmètre

		Population	Nombre de communes adhérentes	Typologie	Compétence(s) déléguée(s) à un syndicat
1	Communauté d'Agglomération du Grand Avignon (Grand Avignon)	192 248 hab. Dont 151 284 hab. en Vaucluse	16	MIXTE à dominante rurale	SIDOMRA - Syndicat Mixte Pour la Valorisation des Déchets du Pays d'Avignon (84) / Smictom Rhône Garrigues (30)
2	Communauté d'Agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette (ACCM)	84 388 hab.	6	MIXTE à dominante rurale	SRE - Syndicat Mixte Sud Rhône Environnement (30)
3	Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat-Venaissin (COVE)	69 516 hab.	25	MIXTE à dominante urbaine	
4	Communauté d'Agglomération Terre de Provence (TDP)	59 888 hab.	13	MIXTE à dominante urbaine	
5	Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse (CALMV)	55 496 hab.	16	MIXTE à dominante urbaine	SIECEUTOM de la Région de Cavaillon (84)
6	Communauté de Commune des Sorgues du Comtat (CCSC)	50 114 hab.	5	MIXTE à dominante urbaine	SIDOMRA - Syndicat Mixte Pour la Valorisation des Déchets du Pays d'Avignon (84)
7	Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange (CCPRO)	44 529 hab.	5	MIXTE à dominante urbaine	
8	Communauté de Commune du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse (CCPSMV)	33 484 hab.	5	MIXTE à dominante rurale	SIDOMRA - Syndicat Mixte Pour la Valorisation des Déchets du Pays d'Avignon (84)
9	Communauté de Communes Pays d'Apt	29 269 hab.	25	MIXTE à dominante rurale	Sirtom de la Région d'Apt
10	Communauté de Communes de la Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA) (13)	28 174 hab.	10	MIXTE à dominante rurale	
11	Communauté Territoriale Sud Luberon (COTELUB)	25 215 hab.	16	MIXTE à dominante rurale	SIECEUTOM de la Région de Cavaillon (84)
12	Communauté de Communes Rhône Lez Provence	23 718 hab.	5	MIXTE à dominante rurale	
13	Communauté de Commune Enclave des Papes-Pays de Grignan	22 751 hab.	19	MIXTE à dominante rurale	Sypp - Syndicat des Portes de Provence
14	Communauté de Commune Aygues-Ouvèze en Provence (CCAOP)	19 648 hab.	8	MIXTE à dominante rurale	
15	Communauté de Communes Pays Vaison Ventoux	16 615 hab.	19	RURAL avec ville centre	
16	Communauté de Communes Ventoux Sud	9 366 hab.	11	MIXTE à dominante rurale	Sirtom de la Région d'Apt

Carte des Établissements publics de coopération intercommunale compétents (par typologie)



Unités de gestion des déchets

En 2019, 139 unités ont été enquêtées par l'ORD&EC sur ce bassin de vie (800 à l'échelle régionale) :

	Type d'unité	Nombre
1	Carrière en réaménagement	12
2	Centrale d'enrobage	7
3	Compostage	6
4	Concassage de déchets de démolition	24
5	Déchèterie	51
6	Déchèterie professionnelle	5
7	Incinération avec valorisation énergétique	1
8	Méthanisation de biodéchets alimentaires	0
9	Regroupement de déchets	5
10	Stockage en ISDI-Installations de stockage de déchets inertes - CET3	11
11	Stockage en ISDND-Installations de stockage de déchets non dangereux	2 (1 en 2020)*
12	Traitement Mécano-Biologique (TMB)	0
13	Transit	10
14	Tri	4 (3 en 2020)*
15	Maturation de mâchefers	1

* Fermeture de l'ISDND d'ORANGE et du centre de tri de déchets d'Activité Economique de MONTEUX

Préfectures concernées

- Préfectures de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, du Gard et de la Drôme
 - Documents de planification en vigueur SRADET Provence Alpes Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes et PRPGD Occitanie.
-

Référent REGION

- Anne-Laure GOY

Référent ADEME

- Cécilia FLORIT
-

Référent ORD&EC

- Raphaël DOMALLAIN

Référent DREAL

- Alain BARAFORT
-

Situation en matière de traitement des déchets résiduels



Le bassin rhodanien dispose de deux unités de gestion des déchets résiduels :

- L'UVE de Vedène (bail emphytéotique et concession d'exploitation non détachable, bailleur SIDOMRA, emphytéote Suez), capacité administrative 225 400 tonnes/an dont, potentiellement, 17 400t/an de boues de station d'épuration et 11 000 t/an de déchets d'activité de soin à risque infectieux (DASRI) ;
- L'ISDND d'Entraigues (maîtrise d'ouvrage privée, Suez), autorisée à 80 000 t/an, plus 20 000t/an de déchets non dangereux minéraux. L'ISDND d'Entraigues ne peut accepter les Déchets Ménagers résiduels qu'en cas exceptionnel, notamment pour pallier les arrêts techniques de l'UVE de Vedène.

Les capacités administratives disponibles sont donc, pour la totalité du résiduel (Ordures Ménagères résiduelles (OMr), refus de tri, déchets non valorisables), au mieux de **305 400 tonnes**, au minimum de **277 000 t**. A noter que pour 2020, la capacité autorisée par la DREAL pour l'ISDND a été ramenée à 78 500 tonnes, soit 1 500 tonnes en moins que le mini et maxi autorisés par les AP en cours.

Si (et seulement si) la feuille de route en matière de prévention et de valorisation des déchets est mise en œuvre, le bassin sera autosuffisant en 2025 (et restera, à capacités autorisées constantes, déficitaire de 2019 à 2024). Or, à ce jour, la prise en compte de la planification régionale reste très largement insuffisante. A titre illustratif, pour les seules OMr, 250 000 tonnes ont été produites en 2018 : (2017 : 245 000 tonnes, 2015 : 250 000 tonnes), alors que les prospectives de la planification régionale prévoient une production de 218 000 t en 2018, 196 000 tonnes en 2020 et 141 000 tonnes en 2025. 50 000 t/an de déchets résiduels seront probablement exportées en 2020 vers d'autres régions, principalement des déchets des activités économiques et des déchets des ménages (CCVBA, ACCM). Cette situation a plusieurs implications :

- Le recours à des ISDND en dehors du territoire régional pour les OMr (55 882 tonnes en 2018), et en dehors du bassin (16 579 tonnes sur le territoire provençal en 2018), et l'exportation en dehors du bassin de presque 18 000 tonnes d'encombrants ;
- Un renchérissement majeur des coûts de transfert et de traitement ;

Détails

Les simulations réalisées dans le cadre de la planification régionale affichent un besoin théorique de 285 000 t de capacités de traitement des déchets résiduels sur ce bassin de vie en 2020 (déchets des ménages et des activités économiques).

L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) d'ORANGE (84, 85 000 t/an) ayant cessé son activité en mai 2019 seule l'ISDND d'ENTRAIGUES (84, SUEZ, 90 000 t/an) propose des capacités de stockage sur ce bassin de vie (taux de remplissage à 65% T3 2019). L'UVE de VEDENES (84, SIDOMRA, concessionnaire SUEZ, 69% d'utilisation en T3) dispose d'une capacité de 225 400 t/an. Le site de traitement des ordures ménagères résiduels ECOVAL (30) est fermé Il traitait une partie des déchets résiduels de deux collectivités du Pays d'Arles (CACCM, CATDP, env. 14 000 t/an).

D'autre part CACCM utilise l'ISDND de BELLEGARDE (30, SUEZ) dans une logique de proximité pour moins de 30 000 t/an. Des échanges entre les DREAL PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR et OCCITANIE et avec l'appui de la Région ont permis de garantir temporairement cette possibilité.

Le Préfet de Vaucluse est à l'impulsion de la création d'une association (loi 1901) pour la préfiguration de structuration de la compétence traitement élargie aux collectivités du Pays d'Arles (association constituée le 20 décembre 2019, présidée par Lucien Aubert, président du SIRTOM d'Apt, maire de Joucas). La Région et l'Etat sont personnalités associées.

La planification régionale fixe une limite de capacité de stockage incluant les déchets ultimes issus des activités d'entreprises à 170 000 t/an en 2020, 120 000 t/an en 2025.

Principales collectivités ayant des difficultés d'exutoire de leurs déchets résiduels (2019/2020) : A date, toutes les collectivités disposent de marchés de traitement des Ordures Ménagères résiduelles, mais certaines à des prix peu soutenables dans la durée.

Principaux arrêtés préfectoraux depuis le 26/06/2019 (mise en vigueur de la planification régional)

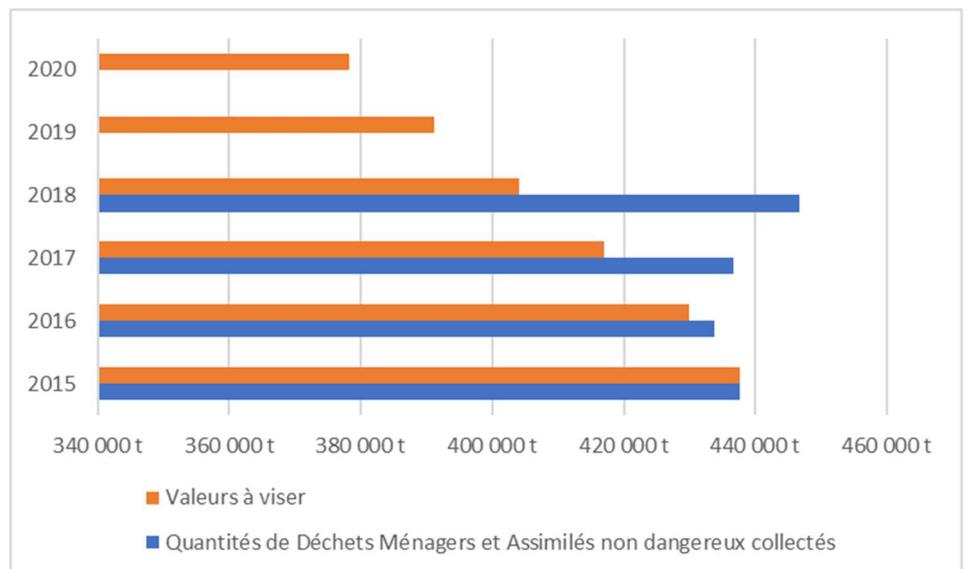
ISDND ENTRAIGUES : AP Complémentaire du 30 juillet 2019 :

- 90 000t/an en 2019 et 80 000 t/an à partir de 2020 (hors matériaux d'exploitation)
- 20 000 t/an de déchets non dangereux minéraux (10 000 t/an de mâchefers de l'UVE de VEDENE et 10 000 t/an de terres faiblement polluées)

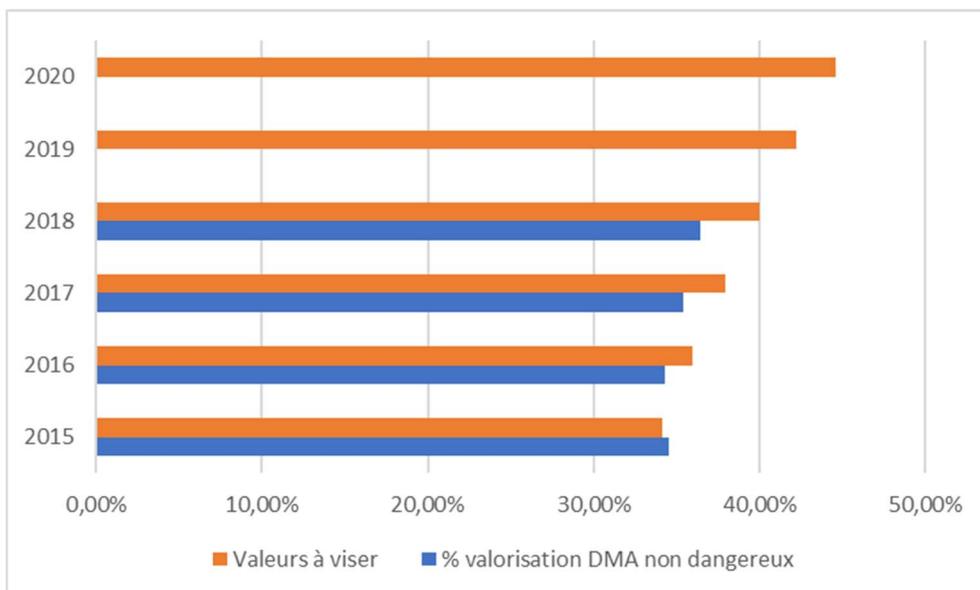
Evolution tendancielle de la prévention et de la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (Services publics) 2015-2018



EVOLUTION DES QUANTITES DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (NON DANGEREUX) COLLECTES

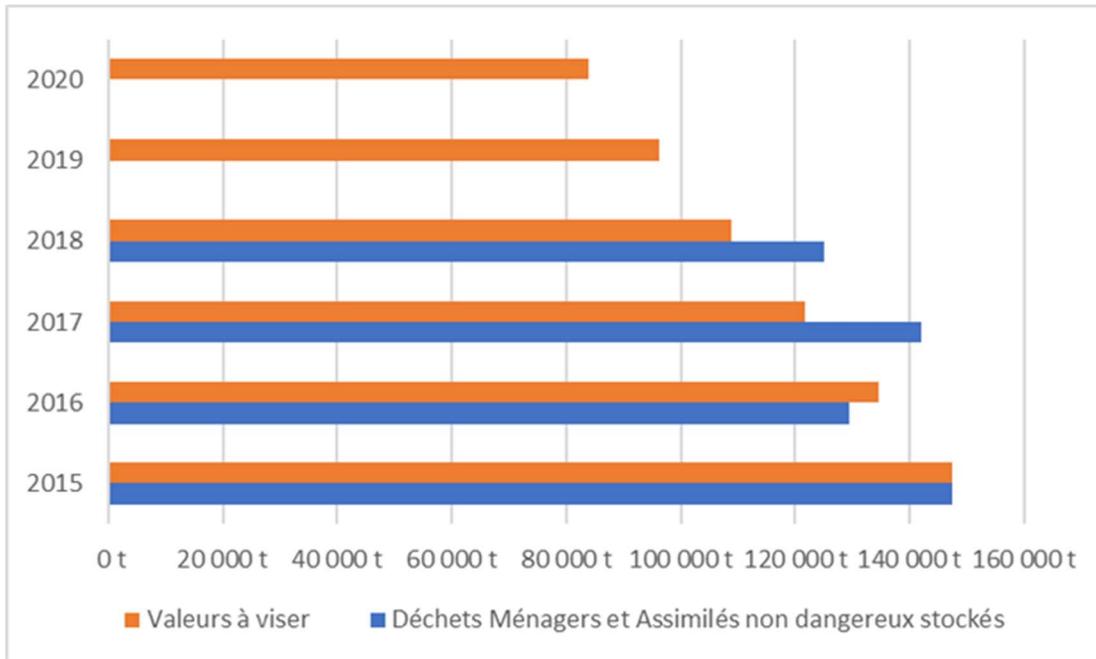


EVOLUTION DE LA VALORISATION MATIERE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES





EVOLUTION DES QUANTITES DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES STOCKES



Portrait statistique

Sources : INSEE, ORD&EC, SINOE©

- Indicateurs d'avancement au regard de la réglementation, des préconisations et objectifs de la planification



- Obligations réglementaires



BESOINS EN EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

Le bassin rhodanien accuse un certain sur la réalisation d'équipements structurants en termes de valorisation matière.

Toutefois, la dynamique amorcée par l'association Vaucluso rhodanienne, est prometteuse (mise en commun des réflexions sur les projets de centres de tri, unités de valorisation organique). A date, une très grande majorité des collectivités de compétence collecte et/ou traitement, ont adhéré.

DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES

STOCKAGE

- Nouvelles capacités à identifier dès 2020 (> 70 000t/an) dans la perspective d'une autosuffisance du bassin. Des solutions d'exportations vers Bellegarde validées par les préfetures concernées.



TRI

- Un centre de tri pour permettre l'extension des Consignes de Tri avant 2022 (+ 15 000 t/an) – étude conduite par le SIDOMRA. Sujet traité par l'association Vaucluso-Rhodanienne
- Centres de tri à développer pour améliorer le tri des Déchets des Activités Economiques (le centre de tri de Monteux a fermé, le centre de tri de Suez n'est pas réalisé, le centre de tri de Paprec à Orange n'a pas déposé d'extension)
- Projets de sites de valorisation « direct » à favoriser (50 000 t/an) (cartons, bois, métaux, ...) : étude à Apt (Pinguet environnement, d'une unité de granulation bois/déchet)
- Centre de valorisation des encombrants à réaliser (30000-40000 tonnes)
- Déchèteries publiques (2) et déchèteries professionnelles (10)



VALORISATION ORGANIQUE

- 7 plateformes existantes
- Projets de sites de traitement des biodéchets des ménages dont une plateforme portée par CCAOP dans le cadre du CRET 2
- Une dizaine de projets à prévoir pour le traitement de 50 000 t/an de biodéchets des ménages et gros producteurs
- ACCM : étude préalable à la collecte séparative des biodéchets



VALORISATION ENERGETIQUE

- Capacité de l'UVE de Vedène augmentée de 20 000 t/an en 2018



DÉCHETS DANGEREUX

- 5 sites de regroupement

DÉCHETS INERTES

- 2-10 plateformes BTP
- 4-8 Installations de Stockage



PROJETS D'EQUIPEMENTS COMPLEMENTAIRES

De très nombreux projets de valorisation et réemploi sont montés à l'échelle de chacun des EPCI.

QUAI DE TRANSFERT/MISE EN BALLE

- CCVBA et TDP : projets et optimisation
- CCPRO : projet en balance avec site multifilière
- CCRLP
- ACCM



CENTRES DE TRI COMPLEMENTAIRES et DECHETERIES PRO

- LA COVE (déchèterie pro en cours)
- SIRTOM d'Apt (déchèterie pro en projet)
- Grand AVIGNON : schéma d'optimisation en cours de réalisation
- Vedène/Eurovia, projet en cours
- Projet Ravoire à Apt, retenu par l'AAP PROVALOTRI
- ...



RESSOURCERIE – RECYCLERIE

- CCRLP : exploitant identifié, investissements prévus au CRET 2
- Grand Avignon : projet en cours, qui doit monter en capacité
- CCPRO : étude réalisée
- Pernes les Fontaines : projet associatif déposé au titre de Leader
- ...



Réalisées :

La Tour d'Aigues, Arles, Vaison, Valréas, Carpentras

PLATEFORME DE BROYAGE DES DECHETS VERTS

- Grand Avignon : projet
- CC PSMV : projet
- CCVBA : projet intégré avec valorisation matière
- CA LMV : Puget, étude en cours

COMPOSTAGE et METHANISATION

- Arles et ACCM : plateforme de compostage au champ, test en cours
- CC AOP : étude effectuée pour plateforme, collecte biodéchets en place
- Sur boues de STEP
- Grand Avignon, en cours de réalisation
- COVE et Syndicat Ventoux : étude à lancer
- CC Pays d'Apt Luberon, étude en cours, dans le cadre de l'AAP Life matières organiques
- COTELUB : étude à lancer dans le cadre de la stratégie organique
- Projet de méthanation sur Bollène/Piolenc



Investissements à prévoir pour atteindre les objectifs de la planification nationale et régionale (2019-2025) : 100 M€

FAIRE EVOLUER LES COMPORTEMENTS

100 % de collectivités régionales disposant d'une connaissance parfaite des coûts en 2022 via l'application «comptacoût®» (accompagnement ADEME)

- 9/16 EPCI et 1/3 syndicat ont été formés à ComptaCoût® ou à la matrice des coûts.
- 2/16 EPCI, la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon et la Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat-Venaissin, renseignent la matrice annuellement
- 2 syndicats (SIDOMRA et SIRTOM d'Apt) renseignent la matrice des coûts
- 2 EPCI, la Communauté de Communes Pays Vaison Ventoux et la Communauté Territoriale Sud Luberon, n'ont pas encore suivi de formation sur cette thématique.

Nota bene :

- Les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent à 92 226 729 € pour 606 235 hab.. (2018), soit 152 €/hab environ.
- 6 collectivités ne disposent de rapport annuel sur le prix et la qualité du service

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (<https://www.ademe.fr/rapport-service-public-prevention-gestion-dechets-menagers-assimiles>).

Un atelier sur cette thématique a été organisé conjointement avec l'ADEME le 13/02/2020 dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE. Les soutiens de l'ADEME sont désormais conditionnés à la mise en œuvre d'action en faveur d'une meilleure connaissance des coûts. Des formations ADEME sont programmées annuellement, ainsi qu'une restitution de l'analyse des coûts en région. A noter : la COVE fait appel à un bureau d'étude pour compléter la matrice (3000 €). Un groupement de commande pourrait être lancé à l'échelle de plusieurs EPCI pour optimiser la dépense et permettre à plus de structures de répondre à cette obligation.



Une première étape de 22% des habitants couverts d'ici 2020 par une tarification incitative puis 35% des habitants en 2025

La Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat-Venaissin et la Communauté de Commune Aygues-Ouvèze en Provence ont fait part de projets sur ce sujet.



Un atelier sur cette thématique est programmé en 2020 conjointement avec l'ADEME et CITEO dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE. Des formations ADEME sont programmées annuellement. Des études lancées par les collectivités sont soutenues par la Région et l'ADEME. Une convention tripartite ADEME-CITEO-REGION coordonnera le soutien accordé aux collectivités souhaitant mettre en œuvre la tarification incitative (TI). En complément de la COVE et de la CC Aygues-Ouvèze, COTELUB, CCRLP et CC PSMV pourraient être accompagnées dans ce cadre.



Généraliser la Redevance Spéciale à l'horizon 2022

8/16 EPCI déclarent mettre en œuvre la Redevance Spéciale (RDS) :

- Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
- Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat-Venaissin
- Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
- Communauté de Communes du Pays des Sorgues et les Monts de Vaucluse
- Communauté de Communes Pays Vaison Ventoux
- Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon / et SIRTOM d'Apt

L'ADEME ne finance plus les études de faisabilité sur ce volet réglementaire. Récemment le SIRTOM de la Région d'APT a mis en vigueur une RDS incitative favorisant le tri des Déchets des Activités Economiques (<http://www.sirtom-apt.fr/wp-content/uploads/2018/02/Règlement-Redevance-Spéciale.pdf>). Des collectivités ont exprimé leur souhait d'avancer sur ce sujet (ex : CCVBA,...). En 2020, la Région a initié une étude sur les dispositifs de contreparties financières prévus par les collectivités pour la prise en charge des déchets des établissements publics et privés par les Services Publics (redevance spéciale et tarifs déchèteries). Quelques collectivités du bassin de vie Rhodanien y participent.

PREVENIR ET REDUIRE



Priorité absolue de mettre en œuvre les Programmes Locaux de Prévention des Déchets à l'échelle des territoires de chaque EPCI compétent au plus tard en 2020 (déchets des ménages et déchets des activités économiques) pour faire baisser les volumes à traiter



5 EPCI sur 16 déclarent avoir mis en œuvre un Programme Local de Prévention des Déchets, dont 3 appliquant la réglementation :

- Communauté d'Agglomération du Grand Avignon (en 2020)
- Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat-Venaissin (en 2019)
- Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse (en 2020)
- Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon via SIRTOM d'Apt
- Communauté d'Agglomération Terre de Provence (en 2011)

Un atelier sur cette thématique est programmé en 2020 dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE. Des formations ADEME sont programmées annuellement.

L'ADEME ne finance plus cette obligation réglementaire mais elle peut accompagner avec la Région certains projets opérationnelles découlant des programmes (gaspillage alimentaire, ressourcerie,...).

Des collectivités ont exprimé leur souhait d'avancer sur ce sujet (ex : CCVBA, ACCM, CA LMV 2^{ème} phase, CC AOP, COTELUB, CC PSMV,...)

Toutefois 13 collectivités sur 16 déclarent des opérations de compostage domestique (21 000 composteurs individuels distribués) et 3 des opérations de compostages partagé (pied d'immeuble ou quartier).



Réduire de 10 % les quantités de Déchets Ménagers et Assimilés non dangereux en 2025 par rapport à 2015



- Poursuivre et renforcer la prévention des déchets verts et la gestion de proximité en tenant compte des interdictions de brûlage à l'air libre en partenariat avec les communes
- Et diviser par deux la quantité de déchets des activités économiques collectée en mélange avec les déchets des ménages dès 2025 (différencier les flux de déchets des activités économiques collectés)

En 2018, 446 674 tonnes de déchets ménagers et assimilés non dangereux ont été traités par les collectivités soit +1,5% par rapport à 2015.

5 déchetteries professionnelles sont recensées sur le bassin de vie.

6 EPCI déclarent mettre en œuvre la Redevance Spéciale et une collectivité applique la REOM.

Depuis 2010, 2 collectivités déclarent avoir réalisé des caractérisations des Ordures Ménagères résiduelles et des déchets de déchetterie. 9 ont réalisé des caractérisations sur les collectes séparées.

Une étude en cours sollicite les EPCI pour permettent de disposer des données et évaluer la part de déchets des activités économiques collectés en mélange.

4 ateliers sur la thématique des déchets d'Activités Economiques ont été programmés en 2018 et 2019 dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE, dont l'un plus précisément sur les déchets issus de chantiers et un autre sur les dépôts illégaux.

3 ateliers sur la thématique de prévention des déchets organiques/lutte contre le gaspillage alimentaire ont été programmés en 2018 et 2019 dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE. La Région, l'ADEME et la DRAFF ont lancé le Réseau de lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaires (REGAL'im) le 16 octobre 2019.

Depuis 2016, 6 projets de réduction du gaspillage alimentaire et 3 projets de valorisation des déchets verts et de suppression du brûlage ont été soutenus par la Région (490 000 €).

FAVORISER LE REEMPLOI



Développer l'installation de sites de réemploi (économie circulaire)

- Développer l'utilisation de ressources issues du réemploi et la substitution par des ressources issues du recyclage
- Soutenir le développement des filières de réemploi
- Développer le réemploi et augmenter de 10 % la quantité des déchets non dangereux non inertes faisant l'objet de préparation à la réutilisation

96 structures de réemploi sont recensées sur ce bassin de vie, 25% sont des systèmes de dépôts/vente.

5 ressourceries sont adhérentes du réseau régional (ARR - <http://ressourceriespaca.fr/> : Arles, Valréas, Carpentras, La Tour d'Aigues, Vaison-la-Romaine), Bollène, Grand Avignon portent à leur tour des projets de ressourceries.

1 ateliers sur la thématique des ressourceries a été organisé dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE, et 1 EDUCTOUR a permis la visite commentée d'un site. Les chargés de missions emploi/formation de la Région et les chargés de mission du SECD sont mobilisés pour accompagner les projets émergents, en ingénierie sociale, technique et financière, en partenariat avec France Active et l'incubateur Camina.



En tant que prescripteurs publics, privilégier l'orientation des déchets de chantiers vers des filières de réemploi

Dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE, un accompagnement de maîtres d'ouvrages volontaire a été lancé en partenariat avec l'ADEME et les fédérations professionnelles BTP. Sur ce bassin de vie, la Communauté de Commune Rhône Aygues Ouvèze est lauréate. Il est prévu également l'animation d'un club des maîtres d'ouvrages pour la commande public durable (construction) conjointement avec l'ADEME.

RENFORCER LA VALORISATION DES DECHETS



Valoriser 65 % des déchets Ménagers et Assimilés non dangereux non inertes en 2025

En 2018, 37% des Déchets Ménagers et Assimilés ont été valorisés (+2% par rapport à 2015).



Le taux de valorisation varie de 26% à 65% selon les collectivités. 3 collectivités dépassent 50% de valorisation matière en 2018 et représente 16% des tonnages collectés (typologie semi-rural et semi-urbaine).



Valoriser 90 % des quantités de mâchefers produites par les Unités de Valorisation Énergétique en 2025 puis 100 % en 2031

100% des mâchefers produits sur l'UVE de VEDENE sont valorisés en technique routière (44 000 t en 2018). Plus de 2 500 tonnes de métaux issus de mâchefers ont également été extraits et valorisés (au prorata des apports du bassin rhodanien).



Augmenter les quantités de déchets d'emballages ménagers triés et atteindre dès 2025 les performances nationales 2015 de collectes séparées des emballages par typologie d'habitat (+55 % par rapport à 2015)

- Privilégier deux schémas de collectes des emballages
- Harmoniser les consignes de tri au plus tard en 2025
- Favoriser la modernisation des centres de tri pour permettre l'extension des consignes de tri avant 2022



100% des mâchefers produits sur l'UVE de VEDENE sont valorisés en technique routière (44 000 t en 2018). Plus de 2 500 tonnes de métaux issus de mâchefers ont également été extraits et valorisés (au prorata des apports du bassin rhodanien).



Mettre en œuvre le tri à la source des biodéchets (ménages, administrations et leur valorisation. Aucune plateforme de compostage de biodéchets alimentaires des entreprises) **dès 2024**



3 collectivités expérimentent le tri à la source et la valorisation des biodéchets alimentaires (250 t valorisées en 2018).

Dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE un atelier a réuni plus de 40 participants le 28 juin 2019 sur cette thématique.



Encourager/Développer des filières de valorisation directe, si possible de proximité

Sur les 3 dernières années, 6 projets de valorisation ont été lauréats de Filidéchet sur le territoire rhodanien, pour un montant d'engagement de 354 000 €.



Réduire les besoins en capacité de stockage

Pour les Ordures Ménagères résiduelles (stockage ou valorisation énergétique), 250 000 tonnes ont été produites en 2018 : (2017 : 245 000 tonnes, 2015 : 250 000 tonnes). Les prospectives de la planification régionale prévoyaient une production de 218 000 t en 2018, 196 000 tonnes en 2020 et 141 000 tonnes en 2025. Les besoins de stockage des déchets d'Activités Economiques sont à estimer plus finement.



S'ENGAGER POUR ZERO DECHET PLASTIQUE

6 projets ont été lauréats de l'Appel à projets zéro déchet plastique pour un montant d'aide de 131 580 €. 7 structures se sont engagées et ont signé la charte zéro déchet plastique :

- Le Conseil départemental de Vaucluse
- a Communauté de communes Luberon Monts de Vaucluse (84)
- Le PNR Luberon
- Le PNR Alpilles
- Stéphanie Dick Ecodesigner
- FNE Vaucluse
- Zéro déchet Pays d'Arles
- ...

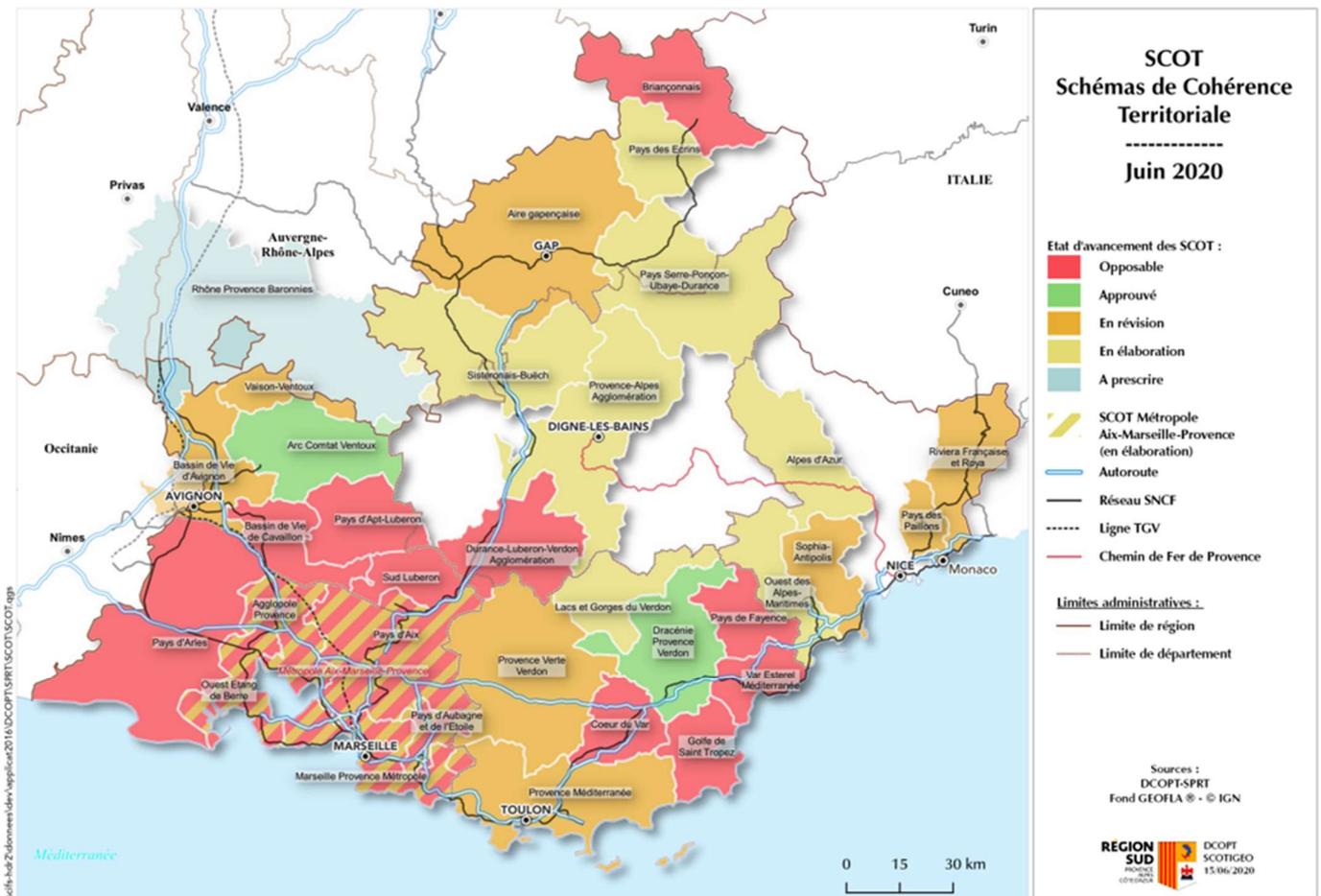


ELABORER DES STRATEGIES TERRITORIALES OPERATIONNELLES ET ANTICIPER DES DISPONIBILITES FONCIERES POUR LES EQUIPEMENTS ET UNITES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT

Le SRADDET a été arrêté par le Préfet le 15 octobre 2019 portant obligation de décliner la planification régionale en matière de prévention et de déchets dans les documents d'urbanisme :

- SCOT Arc Comtat Ventoux (84) au stade d'arrêt prévu début 2019
- SCOT Vaison Ventoux (84) au stade d'arrêt prévu fin 2019
- SCOT Bassin de vie d'Avignon (84) au stade d'arrêt prévu fin 2019
- PCAET de COTELUB,
- PCAET de la COVE
- PCAET de la CC Pays d'Apt Luberon

Des avis sont donnés systématiquement pour guider le maître d'ouvrage vers une meilleure prise en compte des déchets et de l'économie circulaire. L'avis est détaillé sous forme de recommandations.



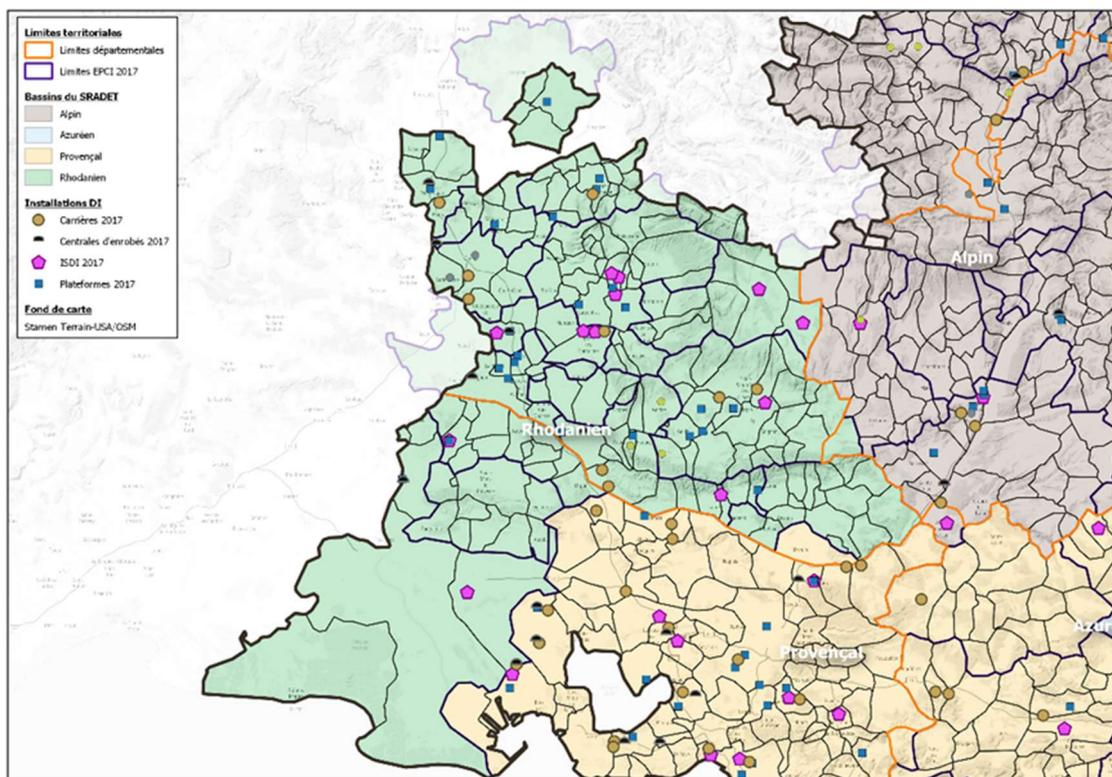
Intégrer la règle SRADDET au sujet des friches industrielles (travaux de cartographie de ces friches pour le bassin provençal, et étude de convertibilité des friches identifiées)



Et

Anticiper des disponibilités foncières pour les équipements de gestion des déchets de construction (BTP) en cohérence avec les politiques d'aménagement du territoire

Les besoins en équipements sont à articuler avec les unités en exploitation sur le bassin de vie comme illustrés sur la carte ci-après :



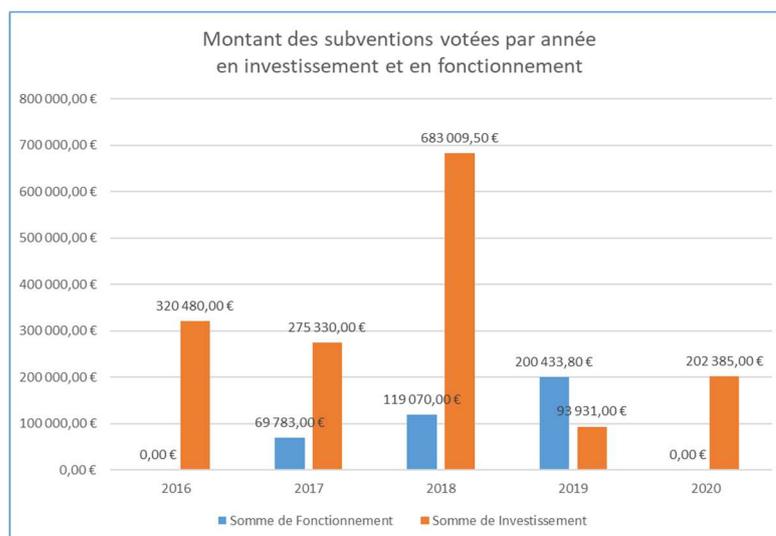
Exemple de projets proposés au titre du CPER 2021-2027

Dans le cadre du recensement des projets des collectivités pour la programmation du CPER 2021-2027 8 collectivités font porter à connaissance 20 opérations structurantes (a minima 35 M€) :

Opérations	Maître d'ouvrage
Création d'une unité de méthanisation	CA Ventoux Comtat Venaissin
Prévenir la production de déchets su le territoire de la COVE	CA Ventoux Comtat Venaissin
Création d'une plate-forme de compostage pour les bio-déchets	CC Aygues Ouvèze
MISE EN PLACE DE LA COLLECTE DES BIODECHETS : afin de créer et d'organiser cette nouvelle collecte sur l'ensemble du territoire pour les établissements scolaires, crèches, EHPAD et restaurants (près de 200 établissements). Il s'agira donc de se doter de 200 bacs de 660 L spécifiques aux biodéchets, ainsi qu'un camion benne hybride.	CC Les Sorgues du Comtat
AMENAGEMENT D'UNE PLATEFORME DE STOCKAGE POUR LES DECHETS VERTS	CC Les Sorgues du Comtat
DEVELOPPEMENT DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES	CC Les Sorgues du Comtat
Création d'un Pôle de Valorisation des déchets	CC Vaison Ventoux
Création d'un centre de tri 20 000/40 000 Tonnes/an	SIDOMRA / EPCI de Vaucluse et Pays d'Arles
Extension consignes de tri - passage en PAV (colonnes) pour les déchets recyclables secs (sac jaune)	ACCM
Etude, expérimentation et déploiement de la collecte et de la valorisation des biodéchets	ACCM
Déploiement du compostage collectif	ACCM
Aménagement d'une déchèterie	ACCM
Méthanisation des biodéchets (Projet en lien avec la valorisation matière (déchets verts, déchets organiques)	ACCM
Centre de transfert des déchets	CCVBA
Requalification des déchèteries	CCVBA
Colonnes enterrées en centre villages	CCVBA
DECHETTERIE / RECYCLERIE A AGROPARC afin de desservir 35 à 40 000 habitants - acquisition foncière : 1,2 M€ - construction déchetterie 1,2 M€ HT - construction recyclerie : 1,725 M€ HT	COGA
Déchèterie à plat nouvelle génération zone Realpanier Avignon-Le Pontet	COGA
Plateforme d'accueil et de broyage des végétaux en un site central du territoire communautaire	COGA
Mise en cohérence des déchèteries de Velleron et Courtine avec le nouveau schéma directeur des déchèteries, développement du réemploi avec locaux réemploi dans les déchèteries et mise à disposition d'espace pour les associations du territoire	COGA

Soutiens financiers de la REGION

55 projets ont été soutenus de 2016 à 2020 sur ce bassin de vie :



Exemples d'actions soutenues REGION

Le tableau ci-dessous présente des actions récentes soutenues par la Région :

Nom du porteur	Titre du projet
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DES BAUX ET ALPILLES	LIFE 16 IPE FR 005 Elaboration et mise en œuvre du Plan Local de Prévention
APREL - ASSOCIATION PROVENÇAL DE RECHERCHE ET D'EXPERIMENTATION LEGUMIERE	AAP Filidechet 2019 - Inventaire et Caractérisation de films de Paillage biodégradable pour favoriser leur réemploi (ICAP)
ARTEKO	AAP Filidechet 2019 - EKOJOUET, structuration de la filière de recyclage du jouet en Région Sud
STEPHANIE DICK EURL	AAP Méditerranée zéro plastique 2019 - Soyons encore plus gourdes
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT Vaucluse	AAP Pour une Méditerranée zéro plastique 2019 - Opération vaucluse propre
Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues	Pour une Méditerranée zéro plastique - 2019
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DES BAUX ET ALPILLES	LIFE 16 IPE FR 005 Etude quai de transfert et centres techniques
CRITT Agro PACA	IS animation - PROFECIA - Projet Fédérateur d'Economie Circulaire dans les Industries Agroalimentaires
UNION APARE CME CPIE DES PAYS DE VAUCLUSE	IS INITIATIVE INNOVANTE - Soutien au projet d'accompagnement de la collectivité de l'Isle-sur-la-Sorgue dans sa démarche de diminution du gaspillage alimentaire 2019
Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues	AAP Pour une Méditerranée zéro plastique - 2019 - investissement - Projet de récupération des macro-déchets plastiques flottant sur le réseau hydrographique des Sorgues
COMMUNAUTE DE COMMUNES LES SORGUES DU COMTAT	CRET - Aménagement d'une déchetterie Récup'Agri
ASSOCIATION COUP DE POUCE	IS Ressourcerie Coup De Pouce



<http://www.ordec.org>



<http://www.lifeipsmartwaste.eu>